

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-33

Votée le 29 juin 2020

OBJET : Affectation du résultat de
fonctionnement de l'exercice 2019 au
Budget Primitif Commune 2020.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Yves DESBORDES à Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à Mme Sophie BAZO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- statuant sur l'affectation du résultat cumulé de l'exploitation,
- considérant les éléments suivants :

Résultats de fonctionnement à affecter :

- Résultat propre à l'exercice :	+ 507 129,08 €
- Excédent antérieur reporté :	+ 422 051,38 €
TOTAL À AFFECTER	+ 929 180,46 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

-Résultat propre à l'exercice	- 147 018,84 €
-Déficit antérieur reporté	- 171 489,67 €
- SOLDE D'EXECUTION CUMULE :	- 318 508,51 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

- Dépenses d'Investissement :	206 800,00 €
- Recettes d'Investissement :	274 500,00 €
- Solde positif:	67 700,00 €

Besoin de financement :

OUI



DÉCIDE à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1°) Constatation du déficit d'investissement (Ligne 001)	318 508,51 €
2°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 sur le B.P. 2020)	250 808,51 €
3°) Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 du B.P. 2020)	678 371,95 €

VOTE ☞ **POUR : 23**
☞ **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 01-07-2020
Publication le : 01-07-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 30 juin 2020



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-34
Votée le 29 juin 2020
OBJET : Affectation des résultats du
budget annexe d'assainissement de
l'exercice 2019 au Budget Primitif
Commune 2020.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Yves DESBORDES à Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à Mme Sophie BAZO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

Vu la délibération n°2019-39 du 26 juin 2019 relative au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes du Val de Vienne (CCVV),

Vu la délibération n°2020-29 du 3 juin 2020 relative au transfert des résultats du budget annexe d'assainissement dans le cadre du transfert de la compétence à la CCVV,

Vu la délibération n°2020-33 du 29 juin 2020 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget primitif 2020,

Considérant que l'intégralité des résultats (fonctionnement et investissement) du budget annexe assainissement sont intégrés dans le budget principal de la Commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- statuant sur l'affectation du résultat cumulé de l'exploitation,
- considérant les éléments suivants (issus du compte administratif assainissement 2019) :
 - Un excédent de fonctionnement sur l'exercice de 35 303,89 €
 - Un excédent de fonctionnement antérieur reporté de 334 815,87 €,
 - Un déficit d'investissement sur l'exercice de 34 603,77 €,
 - Un excédent d'investissement antérieur reporté de 124 209,85 €.

Il convient donc de modifier l'affectation des résultats 2019 en tenant compte d'un excédent de fonctionnement de 370 119,76 € et d'un excédent d'investissement de 89 606,08 €.

Résultats de fonctionnement à affecter :

- Résultat propre à l'exercice :	+ 542 432,97 €
- Excédent antérieur reporté :	+ 756 867,25 €
TOTAL À AFFECTER	+ 1 299 300,22 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2019 :

-Résultat propre à l'exercice	- 181 622,61 €
-Déficit antérieur reporté	- 47 279,82 €
- SOLDE D'EXECUTION CUMULE :	- 228 902,43 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2019 :

- Dépenses d'Investissement :	206 800,00 €
- Recettes d'Investissement :	274 500,00 €
- Solde positif:	67 700,00 €

Besoin de financement :

OUI

DÉCIDE à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1°) Constatation du déficit d'investissement (Ligne 001)	228 902,43 €
2°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit du compte 1068 sur le B.P. 2020)	161 202,43 €
3°) Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 du B.P. 2020)	1 138 097,79 €

VOTE ☞ **POUR : 23**
☞ **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 01-07-2020
Publication le : 01-07-2020

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 30 juin 2020**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

(H.-N.)



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2020-35
Votée le 29 juin 2020
OBJET : Communication de l'état
présentant les indemnités des élus
municipaux.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Yves DESBORDES à Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à Mme Sophie BAZO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

LE CONSEIL

Vu l'article L.2123-24-1-1,

Vu la délibération n°2020-12 du 25 mai 2020 fixant les indemnités de fonction aux Maire, adjoints et conseillers municipaux titulaires de délégation,

ACTE

Article unique : Le Conseil municipal donne acte au Maire de la présentation de l'état présentant les indemnités dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal :

Nom et prénom	Qualité	Montant de l'indemnité mensuelle brute en euros
LEBOUTET Maurice	Maire	1 906,58 €
DOUDET Richard	1 ^{er} adjoint	731,60 €
ANTARI Zohra	2 ^{ème} adjoint	731,60 €
ARTIAGA Jean-Christophe	3 ^{ème} adjoint	731,60 €
TALLANDIER Marie-France	4 ^{ème} adjoint	731,60 €
ROQUES Gilles	5 ^{ème} adjoint	731,60 €
DUTHU-FILLOUX Caroline	6 ^{ème} adjoint	731,60 €
BAZO Sophie	Conseillère municipale titulaire d'une délégation	233,36 €

VOTE ☞ POUR : -
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 01-07-2020
Publication le : 01-07-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 30 juin 2020

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-36
Votée le 29 juin 2020
OBJET : Adoption du Budget Primitif de
la Commune – Exercice 2020.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Yves DESBORDES à Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à Mme Sophie BAZO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant les résultats du compte administratif 2019 qui lui ont été présentés et l'affectation des résultats de ce compte administratif au budget primitif 2020,

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de 20 voix pour et 3 abstentions (M. Pierre COLOMBET, Mme Alexandra MALISSEN, M. Christian SANSONNET) d'approuver le budget primitif 2020 annexé et qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Recettes de l'exercice : 2 361 400,00 Euros

Excédent antérieur reporté (compte 002) : 1 138 097,79 Euros

Total de recettes : 3 499 497,79 Euros

Total des dépenses : 3 499 497,79 Euros

Section d'investissement :

Restes à réaliser en recettes :	274 500,00 Euros
Excédent reporté	Euros
Recettes de l'exercice (dont autofinancement) :	1 934 650,22 Euros
Total des recettes d'investissement :	2 209 150,22 Euros
Restes à réaliser en dépenses :	206 800,00 Euros
Dépenses de l'exercice :	1 773 447,79 Euros
Déficit antérieur reporté (compte 001) :	228 902,43 Euros
Total des dépenses :	2 209 150,22 Euros

VOTE ☞ **POUR** : 20
☞ **ABSTENTIONS** : 3
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 01-07-2020
Publication le : 01-07-2020

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 30 juin 2020**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-38
Votée le 29 juin 2020
OBJET : Vote des subventions aux associations. Année 2020.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Yves DESBORDES à Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à Mme Sophie BAZO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la présentation du budget primitif 2020 et notamment le détail de l'article 6574 pour lequel un crédit de 9 400,00 euros a été ouvert,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, adopte le tableau des subventions suivant :

	Réalisé 2019	Voté 2020
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES	7 175,00 €	7 150,00 €
SUBVENTION VOYAGE CM2	1 440,00 €	1 950,00 €
4 L TROPHY	-	300,00 €
TOTAL GENERAL	8 615,00 €	9 400,00 €

En ce qui concerne la somme de 7 150,00 euros, il est convenu que celle-ci sera répartie ultérieurement entre les différentes associations, sur proposition de la commission de la vie associative.

VOTE ☞ POUR : 23
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 01-07-2020
Publication le : 01-07-2020

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

le 01 JUIL. 2020

DCAT BOSE

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 30 juin 2020
LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2020-39
Votée le 29 juin 2020
OBJET : Création d'emplois contractuels
sur des emplois non permanents pour faire
face à un besoin lié à un accroissement
saisonnier d'activité.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Yves DESBORDES à Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à Mme Sophie BAZO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3-2,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour assurer l'entretien des locaux durant la période estivale,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de créer deux postes d'adjoints techniques à temps non complet pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité :

- un du 6 au 29 juillet 2020 inclus pour effectuer un total de 107 heures,
- un du 10 au 28 août 2020 inclus pour effectuer un total de 93 heures.

Ces agents pourront être amenés à effectuer des heures complémentaires et supplémentaires.

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents seront inscrits au budget.

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 01-07-2020
Publication le : 01-07-2020

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

01 JUL. 2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 30 juin 2020

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2020-40
Votée le 29 juin 2020
OBJET : Création de postes dans la filière
technique en vue du recrutement du
responsable des services techniques.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Yves DESBORDES à Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à Mme Sophie BAZO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Considérant la nécessité de recruter un responsable des services techniques à compter du 1^{er} septembre 2020,

Considérant que le grade du futur responsable n'est pas connu à ce jour,

DECIDE

Article 1 : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de créer, à compter du 1^{er} septembre 2020, pour occuper les fonctions de responsable des services techniques :

- Un poste de technicien à temps complet,
- Un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Article 2 : En fonction du grade du candidat retenu pour occuper le poste, les autres postes seront supprimés lors d'un prochain Conseil municipal.

Article 3 : Dit que le tableau des effectifs est modifié comme suit :

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS	DONT TEMPS NON COMPLET
Direction	DGS des communes de + de 2 000 habitants	A	1	0
Administrative	Attaché principal	A	1	0
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	
Administrative	Adjoint Administratif	C	2	1
Technique	Technicien	B	1	0
Technique	Agent de maitrise principal	C	2	0
Technique	Agent de maitrise	C	2	
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	3	0
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	8	1
Technique	Adjoint technique	C	5	1
Sanitaire et Sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	2	1
Sanitaire et Sociale	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0
Animation	Adjoint d'animation	C	2	2

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi créé et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la Commune.

VOTE ☞ **POUR : 23**
☞ **CONTRE : -**

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 01-07-2020
Publication le : 01-07-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 30 juin 2020

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2020-41
Votée le 29 juin 2020
OBJET : Création d'un emploi
contractuel sur emploi non permanent
pour faire face à un besoin lié à un
accroissement temporaire d'activité.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Yves DESBORDES à Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à Mme Sophie BAZO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3-1,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face aux besoins d'encadrement des enfants pendant la pause méridienne,

DECIDE

Article 1 : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'agent contractuel sur le grade d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (5,16/35^{ème}), pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, pour la période allant du 1^{er} septembre au 20 décembre 2020.

Sa rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut afférent au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation territorial.

Cet agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires et supplémentaires.

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents sont inscrits au budget.

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **CONTRE** : -

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 30 juin 2020

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 01-07-2020
Publication le : 01-07-2020

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

le 01 JUL. 2020

DCAT - DCFE

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2020-42

Votée le 29 juin 2020

OBJET : Création d'un emploi contractuel sur emploi permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER,

M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Yves DESBORDES à Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à Mme Sophie BAZO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3-1,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à l'absence de responsable au restaurant scolaire,

DECIDE

Article 1 : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'agent contractuel sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, dans l'attente du recrutement d'un(e) responsable du restaurant scolaire pour la période allant du 25 août au 20 décembre 2020 inclus.

Sa rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 381, indice majoré 351.

Cet agent pourra être amené à effectuer des heures supplémentaires.

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents sont inscrits au budget.

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 01-07-2020
Publication le : 01-07-2020

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 30 juin 2020**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

le 01 JUL. 2020

DCAT - ROFE

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2020-43

Votée le 29 juin 2020

OBJET : Loyer de l'appartement duplex
situé 2 bis rue de la Poste.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Yves DESBORDES à Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à Mme Sophie BAZO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

LE CONSEIL,

DÉCIDE :

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de fixer à compter du 1^{er} août 2020 le loyer du logement duplex situé 2 rue de la Poste à 700 € par mois.

VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 01-07-2020
Publication le : 01-07-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 30 juin 2020

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-44

Votée le 29 juin 2020

OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour les travaux
d'installation d'une VMC et de la
climatisation à l'école élémentaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Yves DESBORDES à Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à Mme Sophie BAZO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

LE CONSEIL,

Considérant qu'il n'y a pas de système de traitement d'air et de ventilation dans les salles de classe situées en rez de jardin de l'école élémentaire,

Considérant que l'école élémentaire ne bénéficie pas d'une salle climatisée en cas de canicule, et que la garderie peut accueillir un nombre d'enfants important,

Vu le devis établi par la société APGC,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux d'installation d'un système de ventilation pour les classes situées en rez de jardin de l'école élémentaire Jules Verne, et pour l'installation d'un système de climatisation dans la garderie et la salle des maîtres pour un montant de :

€ 7 560,40 EUROS H.T.

€ SOIT 9 072,48 EUROS T.T.C.



VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 01-07-2020
Publication le : 01-07-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 30 juin 2020

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-45
Votée le 29 juin 2020
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour les travaux de
pose de caniveaux rue du Boulou.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Yves DESBORDES à Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à Mme Sophie BAZO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

LE CONSEIL,

Considérant la gestion des eaux pluviales rue du Boulou, et qu'en cas d'intempéries, les eaux pluviales ruissellent chez les riverains,

Considérant la nécessité de poser des caniveaux pour résoudre ce problème,

Vu le devis établi par la société EUROVIA,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux de pose de caniveaux rue du Boulou pour un montant de :

€ 5 459,60 EUROS H.T.

€ SOIT 6 551,52 EUROS T.T.C.



VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 01-07-2020
Publication le : 01-07-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 30 juin 2020

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-46
Votée le 29 juin 2020
OBJET : Demande de subvention au
Conseil Départemental pour les travaux de
réfection de chaussée du carrefour entre
les rues Jean Giraudoux et Giono.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Yves DESBORDES à Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à Mme Sophie BAZO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

LE CONSEIL,

Considérant l'état du revêtement au carrefour entre les rues Jean Giraudoux et Jean Giono,

Vu le devis établi par la société EUROVIA,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux de réfection de chaussée du carrefour entre les rues Jean Giraudoux et Jean Giono pour un montant de :

€ 17 079,00 EUROS H.T.

€ SOIT 20 494,80 EUROS T.T.C.



VOTE ☞ **POUR** : 23
☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 01-07-2020
Publication le : 01-07-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 30 juin 2020

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

(H.-V.)

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-47

Votée le 29 juin 2020

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux pour les travaux d'installation d'une VMC et de la climatisation à l'école élémentaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Yves DESBORDES à Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à Mme Sophie BAZO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

LE CONSEIL,

Considérant qu'il n'y a pas de système de traitement d'air et de ventilation dans les salles de classe situées en rez de jardin de l'école élémentaire,

Considérant que l'école élémentaire ne bénéficie pas d'une salle climatisée en cas de canicule, et que la garderie peut accueillir un nombre d'enfants important,

Vu le devis établi par la société APGC,

DECIDE

Article premier : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en vue de financer les travaux d'installation d'un système de ventilation pour les classes situées en rez de jardin de l'école élémentaire Jules Verne, et pour l'installation d'un système de climatisation dans la garderie et de la salle des maîtres pour un montant de :

€ 7 560,40 EUROS H.T.

€ SOIT 9 072,48 EUROS T.T.C.

Article second : Dit que les crédits sont inscrits au budget 2020.

VOTE ☞ POUR : 23
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 01-07-2020
Publication le : 01-07-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 30 juin 2020

LE MAIRE,



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-48
Votée le 29 juin 2020
OBJET : Demande de subvention au titre
de la Dotation de Soutien pour
l'Investissement Local pour
l'aménagement de la rue Jean Ferrat.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Yves DESBORDES à Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à Mme Sophie BAZO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité d'aménager la rue Jean Ferrat,

Vu la délibération n°2019-47 portant approbation de l'avant-projet sommaire pour l'aménagement de la rue Jean Ferrat,

Vu la délibération n°2019-51 du 23 septembre 2019 portant demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Vu l'avant-projet sommaire établi par le cabinet DUARTE et le cabinet REGARDS CROISES,

Vu les nouvelles estimations pour la prise en considération de l'aspect environnemental,

DECIDE

Article premier : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local en vue de financer l'aménagement de la rue Jean Ferrat, pour un montant (maitrise d'œuvre comprise) de :

€ 930 871,00 EUROS H.T.

€ SOIT 1 117 045,20 EUROS T.T.C.

Article second : Dit que les crédits sont inscrits au budget 2020.

VOTE ☞ POUR : 23
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 01-07-2020
Publication le : 01-07-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 30 juin 2020

LE MAIRE,


Maurice LEBOUTET



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-49
Votée le 29 juin 2020
OBJET : Adhésion au groupement de commandes pour la maintenance et l'exploitation des équipements thermiques et de ventilation coordonné par le SEHV et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Yves DESBORDES à Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à Mme Sophie BAZO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7 ;

Vu le Décret n° 2009-649 du 9 juin 2009 relatif à l'entretien annuel des chaudières dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kilowatts,

Vu la délibération n°2020-30 du Syndicat Energies Haute-Vienne du 12 mars 2020 pour la constitution d'un groupement de commande pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques et de ventilation,

Considérant l'accompagnement des collectivités adhérentes au service Energies du SEHV pour la mise en place de contrats de maintenance pour leurs propres installations thermiques,

Considérant l'intérêt de la mutualisation de l'achat de prestations de maintenance, pour effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et favoriser des économies d'échelle sur des prestations encadrées et qualitatives ;

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par la convention constitutive, annexée à la présente délibération.

La convention a une durée limitée, elle prend effet à sa notification par le coordonnateur et expire trois mois après l'échéance du dernier marché (date estimée de fin de marché, y compris des éventuelles reconductions, le 30 juin 2024).

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) dont les attributions sont définies à la convention constitutive précitée.

La commission d'appel d'offres de groupement, chargée de l'attribution des marchés et/ou accords-cadres est celle du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), coordonnateur du groupement.

LE CONSEIL MUNICIPAL UNANIME, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la maintenance et l'exploitation des équipements thermiques et de ventilation, annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser l'adhésion de la Commune au groupement de commandes,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes,
- d'accepter de s'acquitter de la contribution financière prévue par la convention constitutive ;
- d'autoriser le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- d'autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

VOTE ☞ POUR : 23
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 01-07-2020
Publication le : 01-07-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 30 juin 2020

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-50

Votée le 29 juin 2020

OBJET : Constitution de la commission
communale des impôts directs.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Yves DESBORDES à Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à Mme Sophie BAZO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

LE CONSEIL,

Vu l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, qui prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID), composée du Maire et de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Le mandat de la commission est le même que celui du conseil municipal.

Les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Ainsi, le Conseil municipal, doit dresser une liste comportant seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française,
- âgés de 18 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la CCID.

Vu la liste proposée par le Maire,



DECIDE

Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de présenter à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, 16 noms en ce qui concerne les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Taxe d'Habitation	THOUVENIN Michel 21 rue Jean Giono 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	PEYRAT Robert 2 rue du Boulou 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	CLOAREC Jean-Yves 6 bis rue des Palennes 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	RESTOUEIX Liliane 14 rue du Bastier 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	FRUGIER Odile 13 rue de Jumilhac 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	COUTURIER Yves 32 rue de la Salesses 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	GUILLAT Christine 12 rue de Banneix 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	DEVALETTE Jean Pierre 9 rue du Boucheron 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	JARRY Maurice 22 rue Jean Giraudoux 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	LAMOURE Georges 12 rue du Bastier 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	PETIT Pierre 34 rue de la Salesses 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	MOIRAND Michelle 41 rue de Nexon 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
Foncier Bâti	FROIDEFOND Jean Pierre 10 rue Jean Giono 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	JOACHIM Bernard 59 rue de Beynac 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	TIGOULET Guy 8 rue Haut Viblac 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	DUCHIRON René 7 rue du Rider 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	SIRONNEAU Henri 2 rue Raoul Pugnot 92120 MONT -ROUGE (Propriétaire de bois)	SIRONNEAU Paul 1 avenue Kennedy 30130 PONT SAINT ESPRIT (Propriétaire de bois)
	FAUCHADOUR Marie 6 allée des Forgerons 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	GOURCEROL Lucien 1 rue du Rider 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	DUJACQUES Claude 9 rue Anatole France 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	NEXON Anne-Marie 5 rue de Viblac 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	FAUCHER Thierry 87170 ISLE	BROUSSAUD Jean François Allée du Boucheron 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
Taxe Professionnelle	FRALIN Daniel 57 rue de la Résidence- 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	GUIRAUDOU Jean-Marie 5 allée des Coquelicots 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	ROUX Jacques Rue de la Briance 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	GOUJAUD Jean-François 12 rue de Beynac 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	BARRIERE Nadine 6 rue du Rider 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	DURAND Bernadette Impasse des Tourterelles 87110 BOSMIE L'AIGUILLE
	FORT Monique 2 rue du Rider 87110 BOSMIE L'AIGUILLE	NONY Bruno 20 rues des Palennes 87110 BOSMIE L'AIGUILLE

VOTE POUR : 23
 CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
 Préfecture le : 01-07-2020
 Publication le : 01-07-2020

REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
 POUR EXTRAIT CONFORME
 BOSMIE-L' AIGUILLE, le 30 juin 2020

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n° 2020-51

Votée le 29 juin 2020

OBJET : Composition de la commission de
contrôle des listes électorales.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRÉSENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Yves DESBORDES à Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à Mme Sophie BAZO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

LE CONSEIL,

Vu l'article L. 19 du nouveau code électoral,

Considérant que la Commune compte deux listes ayant obtenu des sièges au conseil municipal lors de son renouvellement,

Considérant que la commission est composée de cinq conseillers municipaux, dont trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à y participer, et deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à y participer.

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de présenter à Monsieur le Préfet, cinq noms pour les membres titulaires et cinq noms pour les membres suppléants pour constituer la commission de contrôle des listes électorales :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Isabelle GAUD	Florian CAMPOURCY
Pierre-Bernard PETITCOLIN	Isabelle MONTAGNE
Jean-Claude SAINTONGE	Jean-Yves DESBORDES
Christian SANSONNET	Alexandra MALISSEN
Pierre COLOMBET	Sylvie CARON-DESPRES

VOTE ☞ POUR : 23
☞ CONTRE : -

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 01-07-2020
Publication le : 01-07-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 30 juin 2020

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET



COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110

DÉLIBÉRATION n°2020-52

Votée le 29 juin 2020

OBJET : Convention de partenariat
relative à la mise en œuvre d'un point
d'accès gratuit au droit.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT.

POUVOIRS DE VOTE : M. Jean-Yves DESBORDES à Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT à Mme Sophie BAZO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie CARON-DESPRES.

LE CONSEIL

Considérant que la Commune a proposé à l'Ordre des avocats de Limoges de créer un point d'accès gratuit au droit dans les locaux de la Mairie à destination des habitants de la Commune,

Vu le projet de convention joint en annexe,

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'Ordre des avocats de Limoges pour la mise en œuvre d'un point d'accès gratuit au droit à destination des habitants dans les locaux de la mairie.

VOTE ☞ **POUR** : 23

☞ **CONTRE** : -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 01-07-2020

Publication le : 01-07-2020

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 30 juin 2020

LE MAIRE

Maurice LEBOUTET

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

le 01 JUIL. 2020